

La lettre de l'APCM

Lettre bimestrielle de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente



Le mot du Président

Libérer l'entreprise

Trop nombreuses sont les contraintes qui pèsent sur le développement des entreprises artisanales. Il y a urgence à desserrer l'étouffement et permettre à l'entrepreneur de se consacrer à son vrai métier.

Le gouvernement s'y est engagé. Libérer l'entreprise et simplifier son environnement font partie de ses priorités.

Mais, simplifier ne veut pas dire déréglementer. Les entreprises ont besoin de se situer dans un environnement organisé.

Simplifier, c'est rendre les règles qui régissent la vie de l'entreprise compréhensibles, facilement applicables et efficaces. C'est en finir avec l'insécurité juridique, avec l'instabilité de la réglementation et la succession de mesures contradictoires.

Simplifier, c'est créer les conditions d'une confiance mutuelle entre l'administration et les entreprises et passer d'une culture de sanction à une culture de l'accompagnement. C'est rendre l'entreprise prioritaire et prendre avant l'application de toute sanction, les mesures conservatoires pour garantir la survie de l'entreprise et préserver l'emploi salarié.

Stimuler et libérer l'initiative reposent sur des principes simples et peu coûteux à mettre en œuvre. En affirmant vouloir reconnaître l'entrepreneur indépendant, le gouvernement reprend l'une des grandes propositions portées par le groupe d'experts mis en place par Hervé Novelli sur la simplification de la réglementation. Pour l'artisanat, il s'agit là d'une avancée importante qui facilitera l'initiative individuelle et libérera l'esprit d'entreprendre.

Alain Griset



© CMA 33 - DR

Sommaire

Vers une université des métiers et de l'artisanat

2

→ Il y a un an, l'APCM et le CNAM signaient une convention de partenariat, devant permettre une offre de formation innovante. Focus sur une initiative de la CMA du Val de Marne.



Tribune

3

Jean-Louis Maître, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne, membre de l'APCM

Brèves européennes

4

→ L'APCM et l'UPA reçues par Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes.

Qualité de service

4

→ Les chambres de métiers et de l'artisanat viennent d'élaborer une charte en vue d'améliorer encore leur qualité d'accueil.

CMA du Val-de-Marne

Vers une université des métiers et de l'artisanat

Pariclesjeunes : un nouveau site de l'Artisanat



Depuis le mois de juin, la Première entreprise de France s'adresse aux jeunes à travers le site « pariclesjeunes.fr » pour les sensibiliser aux opportunités d'avenir offertes par l'artisanat, leur offrir un

maximum d'informations pratiques sur les métiers et sur les formations pour y accéder. Cette nouvelle campagne de communication du FNPCA se poursuivra dans les médias jusqu'en novembre avec en particulier une série d'animations consacrées à l'artisanat sur NRJ.

En savoir plus : www.pariclesjeunes.fr

L'artisanat : premier créateur d'avenir



Du 22 au 28 novembre, les chambres de métiers et de l'artisanat, organiseront partout en France, un ensemble de manifestations : salons, forums, portes ouvertes, tables rondes,

visites d'entreprises, dédiées aux porteurs de projets, aux créateurs et repreneurs d'entreprise artisanale. Pour en savoir plus sur la semaine nationale de la création reprise d'entreprise artisanale :

rendez-vous dès le 12 novembre sur www.artisanat.fr

Les artisans, nouvelles stars de l'entreprise



Le prix « Stars & Métiers », né du partenariat entre le groupe Banque Populaire et le réseau des chambres de métiers et de

l'artisanat récompense des chefs d'entreprises exemplaires pour leur réussite en matière d'innovation, de savoir-faire et de dynamique commerciale. La première édition du prix a eu lieu cette année. La remise des prix aura lieu le 5 décembre prochain au Pavillon Gabriel, à Paris.

Il y a un an, l'APCM et le Conservatoire national des arts et métiers signaient une convention de partenariat avec pour objectif la mise en place d'une offre de formation innovante à destination des managers de l'artisanat et la création de certifications adaptées aux besoins des chefs d'entreprise artisanale, de leur conjoint et de leurs collaborateurs.

C'est aujourd'hui chose faite. Depuis la rentrée de septembre, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne, forme au management d'entreprise dans le cadre de cursus diplômant construit avec le CNAM.

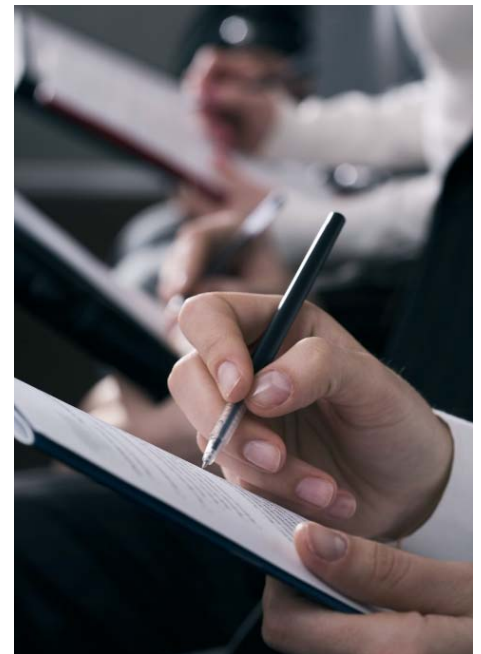
L'originalité du projet tient à la diversité des publics accueillis : la même promotion réunit des jeunes diplômés, des salariés d'entreprise, des conjoints collaborateurs de chefs d'entreprise artisanale.

Une université des métiers ouverte à tous.

Dans le Val-de-Marne, trois mille cinq cents chefs d'entreprise de plus de cinquante ans vont céder leur entreprise ; leurs salariés, repreneurs potentiels, ne sont pas formés à la gestion d'entreprise artisanale. Par ailleurs, de nombreux bacheliers à la recherche d'orientation professionnelle sont intéressés par les débouchés professionnels de l'artisanat mais peu séduits à l'idée de se réorienter vers un seul CAP, diplôme d'un niveau inférieur à celui déjà obtenu. Répondre aux besoins de renouvellement des chefs d'entreprise artisanale, offrir des perspectives de carrière et de mise à son compte à des jeunes diplômés en mal d'orientation, tel est le défi relevé par la CMA du Val-de-Marne.

Des cursus diversifiés

Les stagiaires accueillis à la rentrée 2007 valideront, à l'issue de leur formation un certificat professionnel de management de l'entreprise artisanale de niveau bac + 1 ;



en outre les jeunes auront la possibilité de se former par apprentissage à un métier dans le cadre d'un cursus aménagé à leur intention. Le parcours offert à ces publics ne s'arrêtera pas là : l'objectif à terme est de créer une licence professionnelle.

Le projet associe l'université Paris XII et le centre de formation de Saint-Maur géré par la CMA. Les enseignants impliqués dans la formation ont été préalablement agréés par le CNAM. Cette initiative de la CMA du Val-de-Marne n'est pas une initiative isolée, d'autres chambres mènent des projets similaires. Tous illustrent la capacité et la force du réseau des CMA à organiser en partenariat des réponses opérationnelles aux enjeux économiques et sociaux du secteur.

Première conférence nationale de l'artisanat

A l'initiative de l'APCM et de l'UPA, la première conférence nationale de l'artisanat s'est réunie le 18 septembre au Conseil économique et social. Un événement d'importance : il marque la détermination du secteur à s'exprimer d'une seule voix pour renforcer son audience.

Pour cette première conférence de l'artisanat, une quarantaine d'artisans issus des chambres de métiers et de l'artisanat, des organisations professionnelles et de l'ensemble des organismes qui contribuent à l'animation du secteur ont débattu des problèmes concrets que connaît toute entreprise artisanale.

Un ordre du jour dense

Les six sujets abordés étaient :

- l'entreprise : une priorité au niveau national et européen ;
- l'allègement des charges sociales qui pèsent sur les entreprises ;
- la reconnaissance de l'entreprise individuelle par des dispositifs adaptés ;
- les simplifications pour l'entreprise : groupe d'experts mis en place par Hervé Novelli ;
- la prise en compte de l'entreprise artisanale dans les politiques de l'Union européenne ;
- l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics : enjeux de la mission Stoléru.

Cette première conférence a été un succès

Les échanges furent nombreux, les débats constructifs et ouverts sur des problématiques connexes aux sujets abordés. Difficile de tout embrasser en une seule conférence.

En attendant la prochaine édition

Convaincus de l'intérêt d'une telle rencontre, les participants ont décidé d'aller plus loin : réunir la conférence à un rythme biennuel ; organiser la communication sur les positions communes arrêtées, mettre en place dès à présent des groupes de réflexion sur les dossiers difficiles de la franchise et de la sous-traitance et les inscrire à l'ordre du jour de la prochaine conférence.

Pour l'heure, cette première conférence a donné lieu à la publication d'un relevé d'orientations.

La prochaine conférence se tiendra en mars 2008 et sera suivie d'une communication avec la presse.



Jean-Louis Maître

Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne, membre du bureau de l'APCM.

Quels sont les enjeux attachés à la création d'une université des métiers de l'artisanat ?

Etre entrepreneur dans l'artisanat est un métier complexe qui nécessite de réelles compétences de manager et de gestionnaire associées à des savoir-faire de métier extrêmement pointus et exigeants. Les métiers se modernisent, l'environnement de l'entreprise évolue. Le niveau de compétences s'élève. L'université des métiers permet de former les artisans de demain : de très bons professionnels aptes à conduire une entreprise dans un monde en mouvement.

L'université des métiers permet également au secteur de l'artisanat d'accueillir une pluralité de publics : jeunes, chefs d'entreprise, collaborateurs de chef d'entreprise, personnes en reconversion professionnelle... Il est possible d'organiser les cursus et les passerelles adaptés aux différents publics avec à la clé, des débouchés sur de belles perspectives de carrières. C'est une porte ouverte sur un secteur moderne et compétitif.

Qui dit université dit moyens, pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

La question est trop vaste pour être traitée succinctement. Disons qu'il s'agit avant tout d'une question de volonté politique, de partenariats : avec les universités, les centres de formation professionnelle, les grandes écoles, les instituts comme le CNAM, sans oublier le partenariat avec les régions sans lesquelles rien de tout cela ne serait possible.



De gauche à droite : François Moutot, directeur général de l'APCM, Alain Griset, président de l'APCM, Pierre Martin, président de l'UPA.



L'APCM et l'UPA reçues par Jean-Pierre Jouyet

Les présidents de l'APCM, Alain Griset, et de l'UPA, Pierre Martin, accompagnés de Francis Davoust, membre du Conseil économique et social européen, de François Moutot, directeur général de l'APCM et de Pierre Burban, directeur général de l'UPA, ont été reçus mercredi 18 juillet 2007 par le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet.

Un entretien positif qui traduit la volonté de coopération du ministre avec l'artisanat français : soutien annoncé sur les dossiers emblématiques de l'artisanat français auprès des institutions européennes, défense des propositions de l'artisanat dans la transposition en droit français de la directive sur la reconnaissance mutuelle des qualifications européennes, enfin et surtout accord de principe sur l'inscription officielle d'une rencontre sur l'artisanat européen dans le calendrier de la Présidence française de l'Union européenne, au deuxième semestre 2008.

Cette annonce confirme la volonté d'œuvrer à la concrétisation des orientations arrêtées lors de la dernière Conférence européenne sur l'artisanat et les petites entreprises à Stuttgart et au lancement d'une semaine nationale européenne de l'artisanat en 2009.

Le chiffre... 2500

La Bourse Nationale d'Opportunités Artisanales offre 2500 entreprises artisanales à reprendre. Chaque annonce publiée dans la BNOA, site du réseau des CMA, fait l'objet d'une expertise. La reprise d'entreprise est une excellente opération. Les CMA ne manqueront pas de le faire valoir lors de leur 6^e semaine nationale de la création-reprise d'entreprises artisanales, du 22 au 28 novembre prochain.

En savoir plus : www.bnoa.net

Charte qualité

Les CMA s'engagent pour améliorer leur qualité de service

Les chambres de métiers et de l'artisanat viennent d'élaborer une charte pour améliorer leur qualité de service.

Approuvée par l'assemblée générale de l'APCM, cette charte pour un accueil de qualité dans les CMA tient en quatre engagements : un accueil facile aux services, un accueil attentif, une réponse aux demandes dans les délais annoncés, une écoute pour améliorer les services. Elle est déclinable localement par chaque

chambre pour l'adapter à sa culture, à son organisation...

De nombreuses chambres offrent déjà un accueil de qualité, ce texte est l'occasion pour elles de mener une réflexion en profondeur pour améliorer encore leurs prestations. Avec l'adoption de cette charte, l'ensemble du réseau des CMA s'engage à proposer une offre de services et une qualité de prestations uniformes sur tout le territoire. Il s'agit là de la concrétisation d'une volonté inscrite dans le projet politique des CMA.

Apprentissage

L'APCM et MAAF Assurances : une coopération renforcée



Dans le prolongement d'un partenariat établi de longue date, l'APCM et MAAF Assurances ont signé récemment une charte de l'apprentissage.

Cette charte formalise les actions auxquelles MAAF Assurances apportera son concours.

En direction des apprentis, sont ciblées les actions en faveur de la sécurité routière : concours « Apprenti : apprends la route comme ton métier », formation de référents sécurité routière au sein des établissements de formation des CMA, actions de sensibilisation et de prévention sur les conduites routières à risque, alcool, drogue, vitesse....

Sont ciblées également les actions en faveur du sport. MAAF s'associe à l'ANDSA, Association Nationale pour le Développement du Sport en Apprentissage pour soutenir financièrement diverses manifestations sportives : cross, basket féminin, football, rugby. En direction des maîtres d'apprentissage, les deux partenaires ont prévu des opérations pour faciliter le recrutement d'apprentis : édition d'un mini guide « recruter un apprenti : c'est facile », partenariat avec des sites internet « l'apprenti.com » et « l'apprenti.job ». Les actions de valorisation du rôle de maître d'apprentissage sont également à l'ordre du jour de cette charte.



La Lettre de l'APCM • Bimestrielle • Directeur de la publication : Alain Griset • Rédacteur en chef : François Moutot • Rédaction : Isabelle Pouget-Abadie - Céline Rioufol-Vasselle • APCM - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél. : 01 44 43 10 00 - www.artisanat.fr • Diffusion : Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél. : 01 44 43 10 91 - Fax : 01 44 43 10 46 • Tirage : 4 000 exemplaires • Editeur : Edimétiers - Tél. : 01 42 74 28 78 • Création Graphique : Christophe Brugère • Impression : Champagnac • ISSN 1950-8093 • Abonnement annuel (6 numéros) : 15 euros

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat : 0825 36 36 36